# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

# Direction générale de l'aviation civile

#### Décision du 25 août 2020

portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres passés par le Service technique de l'aviation civile pour le compte du Ministère de la Défense.

(Service technique de l'aviation civile)

NOR: TREA2000928S

(Texte non paru au Journal officiel)

# Le directeur du service technique de l'aviation civile,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matières de marchés publics et d'accords-cadres, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataire des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense, modifié par l'arrêté du 21 février 2008

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 29, 30, 31, 32 et 73;

Vu l'arrêté du 25 février 2009 modifié portant création du service technique de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2019 (administration centrale) portant nomination du directeur du service technique de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 25 février 2009 portant création du service technique de l'aviation civile et abrogeant l'arrêté du 25 juin 2018 portant organisation du service technique de l'aviation civile ;

## DECIDE

### Article 1

- Délégation de signature est donnée à Mme Sandrine LEFEBVRE, ingénieure en chef des Ponts Eaux et Forêts, à M. Jacques Malet, attaché principal d'administration de l'Etat, à Mme Stéphanie CHAYLA, attachée d'administration de l'Etat, et à M. SCHIANO DI LOMBO, agent contractuel RIN, à l'effet de signer tout ordre de mission, état de frais, marché public et accord-cadre d'un montant inférieur ou égal à 90 000 euros (HT) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 90 000 euros (HT) pris en exécution des marchés à bons de commande, dans la limite des attributions du service technique de l'aviation civile.
- Délégation de signature est donnée à M. Thierry MADIKA, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à M. Francis BRANGIER, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile et à M. Gabriel BERCARU, agent contractuel RIN hors catégorie, à l'effet de signer tout ordre de mission, état de frais, marché public et accord-cadre d'un montant inférieur ou égal à 20 000 euros (HT) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 20 000 euros (HT) pris en exécution des marchés à bons de commande dans la limite de leurs attributions et compétences.

#### Article 2

Cette décision annule et remplace la décision du 15 janvier 2019 portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres passés par le Service technique de l'aviation civile pour le compte du Ministère de la Défense.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique.

Fait le 25 août 2020

Le Directeur du Service Technique de l'Aviation Civile

Frédéric MEDIONI